

LE PPE : L'INSCRIPTION DE NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE !

Le CNAEMO interroge de la façon suivante : qui, d'entre nous, n'a pas recueilli auprès d'anciens « usagers » de l'aide sociale à l'enfance, l'expression d'une souffrance face aux multiples ruptures dont ils ont fait l'objet. Ils nous disent alors, combien ils ont peu de prise sur leur histoire faute d'y trouver un sens... Alors qui saurait s'offusquer aujourd'hui que le législateur ait la volonté d'apporter de la cohérence au parcours de l'enfant visant à répondre, au mieux, à ses besoins, de lui assurer une stabilité de vie, de tenir compte de ses liens affectifs et à se préoccuper de son devenir... Et pourtant, bon nombre d'entre nous se questionne quant à la finalité du PPE et ce que peut recouvrir le « vocable » utilisé pour le justifier et le mettre en œuvre au sein des conseils départementaux...

Le CNAEMO souligne qu'il nous faut interroger non seulement le sens des mots mais aussi, et peut-être plus encore, les représentations qu'ils suscitent... Ce sont bien, en effet, les représentations à l'œuvre qui amènent la manière dont on peut, dont on doit, se saisir de cet outil qu'est le PPE... La volonté de stabiliser et sécuriser le parcours de l'enfant peut légitimement interroger : qui dit parcours stabilisé, ne sous-entend-t-il pas : parcours contrôlé, parcours « fixé », voir « figé » ? S'agirait-il de prédéterminer ce que sera le parcours de l'enfant ? Se poserait, alors, non seulement la question du contrôle, de la traçabilité... mais plus encore celle du déterminisme... Les besoins de l'enfant seraient alors transposés en une prescription qui ne laisserait plus de place à l'inattendu. Or, parce que, nous sommes des êtres d'affects et de désir, ce qui fonde notre humanité n'est en rien programmable ! Le processus d'humanisation à l'œuvre tout au long de notre vie prend sa source dans notre capacité à accueillir l'inattendu et à pouvoir faire de l'imprévu une source d'enrichissement, ce qui vaut pour l'enfant que nous « accompagnons ». Selon le préambule, pour la plupart d'entre nous, le terme d'accompagnement revêt davantage une approche clinique. Peut-être, mais alors précisons combien l'accompagnement ne saurait se satisfaire d'un parcours fragmenté, prenons la mesure de ce qu'il nous faut sauvegarder et/ou inventer pour que le parcours de l'enfant, au nom de la diversification, de la spécificité, ne soit pas morcelé et éviter ainsi, un véritable paradoxe quant à la question du lien et de la stabilité ! L'accompagnement ne peut se satisfaire de constater les ruptures organisées par les institutions elles-mêmes... Le projet pour l'enfant défi ou imposture ? Et si, il nous fallait assurément laisser cette question ouverte... Le CNAEMO avance l'idée que cette disposition nous permettra, non seulement de maintenir en éveil une extrême vigilance quant aux dérives possibles du PPE, mais surtout, de garder à l'esprit que celui-ci, et ce, quelle que soit sa qualité, ne saurait se suffire à lui-même... Aucun dispositif ne pourra garantir l'accueil que nous devons assurer à l'enfant et à sa famille. Il nous faut, à chaque fois, accueillir l'enfant dans toute son humanité, c'est à dire dans toute sa singularité et ses différences. Nous pourrions ainsi lui ménager des conditions d'échange et de respect quant à ses origines, quant à sa place dans la filiation. Pour le CNAEMO, le PPE doit inclure ce que nous appellerons, à l'instar de Roland Gori, une dimension narrative et d'historicité. Mais restons modestes quant à cet objectif, car au-delà, il nous faut pouvoir accueillir le roman familial tel que nous le présente la famille... « Son » histoire ne repose certainement pas sur une information objective dans laquelle elle ne pourrait se reconnaître. Prenons appui sur les travaux d'Edgar Morin et précisons que tenir compte de la complexité d'une situation c'est se tenir dans l'embarras, c'est être dans l'incapacité de résumer.

A notre sens, la véritable gageure du PPE se trouve, avant tout, dans l'inscription de notre engagement vis-à-vis de l'enfant et de sa famille afin de soutenir l'émergence de leur mise en mouvement. Nous devons ainsi pouvoir attester auprès d'eux du sens que nous donnons à nos actions, à nos interventions. A cet effet : la coordination entre les institutions est une absolue nécessité. Le passage d'un enfant entre les services réclame une reconnaissance de la compétence entre les professionnels, de la confiance et la prise en compte du travail entrepris. Aussi, les procédures de départ d'une institution et celles de l'accueil doivent faire l'objet de la plus grande attention. Le parcours de l'enfant ne peut se résumer à une juxtaposition de « prise en charge ». Ce parcours fut-il sinueux et parfois chaotique doit être balisé afin d'apporter les repères nécessaires pour y mettre du sens. A ce titre la tenue rigoureuse du dossier de l'enfant fait partie intégrante de son accompagnement. Il sera un des éléments essentiels du PPE.

Le CNAEMO affirme que le PPE doit, pour le moins, nous amener, nous travailleurs sociaux, à mieux travailler les uns avec les autres, dans une reconnaissance mutuelle, afin de mettre en résonance nos préoccupations à l'endroit de l'enfant, de faire fi des rivalités qui traversent certaines fois les différents services, travailler ensemble afin d'éviter bien des transgressions, bien des incohérences institutionnelles et mettre en perspective et en cohérence les réponses médico-socio-éducatives successives...